

**PRIX ET MÉDAILLES À ATTRIBUER EN 2017  
PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION DE PHILOSOPHIE*

**Prix Dagnan-Bouveret (médaille)**

Ce prix destiné à favoriser les études de psychologie en attribuant un prix, ou de toute autre manière, notamment en donnant des subventions soit à des expériences, soit à des publications.

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION DE MORALE ET SOCIOLOGIE*

**Prix Grammaticakis-Neumann (1 100 euros)**

Ce prix annuel est destiné au meilleur travail scientifique compatible avec l'esprit de la philosophie pragmatique.

**Prix Émile Girardeau (1 300 euros)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser un ouvrage ou mémoire ayant trait aux sciences économiques ou sociologiques.

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION  
DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE*

**Prix Charles Aubert – Droit (10 000 euros)**

Par testament, Charles Aubert, ancien conseiller d'Etat, décédé en 1999, a fait un legs à l'Académie, afin qu'elle distribue chaque année un prix à un juriste ou à un historien.

**Prix Choucri Cardahi (4 500 euros)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage ou d'une œuvre dans son ensemble, écrite en langue française, ayant traité de façon particulièrement brillante un sujet de droit international, de philosophie du droit ou de morale. Il pourra également être décerné à toute personne morale ayant œuvré dans ces domaines.

**Prix Francis Durieux (3 000 euros)**

Francis Durieux a donné, en 1926, une impulsion décisive aux Jurisclasseurs. Ce fut une révolution dans l'édition juridique, celle des feuillets mobiles, de la mise à jour régulière des différents Traités qui voient alors le jour. Il devient en quelques années le premier éditeur juridique français. En créant, en 2003, un prix qui récompenserait des ouvrages utiles aux praticiens du droit, son fils souhaite perpétuer cette œuvre essentielle de mise à disposition de tous des ressources juridiques.

**Prix Texier I (500 euros)**

Ce prix a pour vocation de subventionner toute action pratique et efficace de défense de la liberté individuelle et du droit de propriété, soit par l'attribution d'un prix à l'auteur du meilleur tract pratique faisant ressortir d'une façon simple et convaincante les fondements et justifications de ces droits, soit en subventionnant leur publication et leur diffusion.

**Prix René Cassin (médaille)**

Ce prix biennal est décerné à l'auteur d'un ouvrage juridique de valeur ou à l'auteur d'une action ou d'une œuvre civique méritoire.

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION  
D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES*

**Prix Guido et Maruccia Zerilli-Marimo (le montant de ce prix en 2017 sera communiqué ultérieurement)**

Ce prix annuel, doté par la fille de Guido et Maruccia Zerilli Marimo, est destiné à une œuvre qui met en valeur le rôle de l'économie libérale dans le progrès des sociétés et l'avenir de l'homme.

**Prix Olivier Lecerf (médaille – Les actifs de la Fondation dont utilisés pour l'organisation d'un colloque annuel autour du lauréat, de son action et/ou de son œuvre)**

Olivier Lecerf (1929-2006), président de Lafarge de 1974 à 1989, a toujours défendu et illustré une conception humaniste du management de l'entreprise, conception qu'il a exprimée par la formule : « Mettre l'homme au cœur de l'entreprise ». Pour perpétuer ses valeurs humanistes, Bertrand Collomb et Lafarge ont créé, en 2008, une fondation qui porte son nom, avec le soutien de L'Oréal et de Saint-Gobain. La Fondation Olivier Lecerf s'est donné pour but d'honorer et de faire connaître des actions, des travaux ou des ouvrages qui s'inscrivent dans la tradition de l'humanisme entrepreneurial d'Olivier Lecerf.

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE*

**Prix Charles Aubert – Histoire (10 000 euros)**

Par testament, Charles Aubert, ancien conseiller d'Etat, décédé en 1999, a fait un legs à l'Académie, afin qu'elle distribue chaque année un prix à un juriste ou à un historien.

**Prix Madeleine Laurain-Portemer (7 000 euros)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage consacré à un sujet portant sur l'Histoire des Temps modernes (1492-1789), sans distinction quant à la zone de géographie étudiée.

**Prix Jean Sainteny (700 euros)**

Ce prix annuel est destiné à couronner un ouvrage concernant le développement politique, économique ou culturel ou les relations internationales, notamment en Asie du Sud-Est et en Afrique, dans l'esprit qui fut celui de l'action de Jean Sainteny.

**Prix Georges Mauguin (médaille)**

Ce prix biennal est destiné à récompenser l'auteur d'une publication érudite relative à Napoléon Bonaparte ou à l'époque napoléonienne.

**Prix Maurice Baumont (médaille)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser une étude historique, de préférence consacrée à l'histoire contemporaine de l'Allemagne et du monde germanique ou encore à l'histoire des deux guerres mondiales et aux périodes qui les ont précédées et suivies

**Prix Thorlet (médaille)**

Les revenus de cette fondation de l'Institut sont destinés à la distribution biennale de prix de toute espèce : prix de vertu, prix d'encouragement pour des œuvres sociales ou d'érudition en histoire ou en art, en particulier de peinture.

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION GENERALE*

**Prix Louis Marin (médaille)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser une œuvre de sciences humaines.

*SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE*

**Prix Lucien Dupont (10 000 euros)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser toute personne qui, par une action quelconque, aura contribué ou tendu à contribuer à la suppression des sujétions ou formalités inutiles de caractère administratif ou judiciaire qui compliquent la vie des citoyens.

**Prix Luc Durand-Réville (2 500 euros)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser un travail relatif à l'aide de la France ou de l'Europe au profit du développement économique du tiers-monde, qu'il s'agisse d'un travail intellectuel (thèse, rapport, traité, ouvrage de vulgarisation, etc) ou d'une action pratique précise (enquêtes, transferts de compétence, dotation, etc).

**Bourse de la Fondation Araxie Torossian (1 200 euros)**

Les revenus de cette Fondation devront servir, chaque année, à permettre à des étudiants sans fortune, Français ou Arméniens, reçus au doctorat d'état ès lettres ou ès sciences avec la mention très honorable, de faire imprimer leur thèse. Les ouvrages ainsi imprimés porteront sur la page de titre mention du concours de l'Académie, avec le nom de la fondation. Deux exemplaires en seront envoyés à la bibliothèque Marie Nubar de l'Union générale arménienne de bienfaisance.

**Prix Texier II (1 000 euros)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser une œuvre de défense de la beauté de la France.

**Bourse Marcelle Blum (1 000 euros)**

Cette bourse annuelle est destinée à permettre à une agrégée de l'Université de faire des études de psychologie féminine.

**Prix Gallet (médaille)**

Ce prix annuel est destiné à la personne physique ou morale, de nationalité française et de religion catholique, qui, dans les dix dernières années, aura le mieux contribué à améliorer les lois et l'organisation françaises, en restant dans les règles de la doctrine catholique, de quelque point de vue que ce soit, notamment constitutionnel, civil, social ou économique.

**Prix Corbay (médaille)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser celui qui aura produit l'œuvre la plus utile dans l'ordre des sciences, des arts, des lois, de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce.

**Prix Ernest Lémonon (médaille)**

Ce prix annuel est destiné à un ouvrage français traitant de politique étrangère contemporaine ou de questions économiques ou sociales contemporaines, françaises ou étrangères.

**Prix Dulac (médaille)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser ayant accompli des actes de courage ou de dévouement.

**Prix Salvan (médaille)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser des actes de courage, de dévouement ou de sauvetage.

*SUR PROPOSITION DE JURYS PARTICULIERS*

**Prix Edmond Fréville – Pierre Messmer (1 300 euros)**

Ce prix annuel sera décerné au meilleur travail original, livre, brochure, note ou notice, écrit en français, imprimé ou manuscrit, fait dans la période des deux années précédentes sur l'organisation, le régime ou le fonctionnement des ministères militaires (guerre ou marine) français ou étrangers (administration centrale, commandement, officiers, troupes, services divers). Il pourra aussi être attribué à un ouvrage traitant de stratégie militaire.

**Prix Pierre-Georges Castex de littérature française (200 euros)**

Prix annuel destiné à couronner une étude d'histoire ou de critique littéraire, écrite dans notre langue, consacrée pour l'essentiel à une œuvre ou à des œuvres appartenant au patrimoine national, de préférence déjà publiée, ou bien en voie de publication.

**Prix Louis Cros (10 000 euros)**

En mémoire de Louis Cros, le Comité universitaire d'information pédagogique a créé ce prix annuel qui récompense des œuvres éditées ou des travaux universitaires dans le domaine de l'éducation et de la formation.

**Prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise (deux prix de 25 000 euros)**

La fondation a pour mission de récompenser chaque année des œuvres artistiques ou littéraires mettant en lumière les rapports entre l'Europe et le monde chinois et/ou contribuant à l'intensification des rapports culturels entre l'Europe et Taïwan. Les lauréats pourront être issus de tous les pays européens ou de Taïwan. Dans la mesure du possible, chacun des prix devra être attribué à un lauréat unique.

*SUR PROPOSITION DU BUREAU*

**Prix Édouard Bonnefous (3 300 euros)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser alternativement une œuvre qui aura contribué à alléger le poids de l'État sur les citoyens et une œuvre consacrée à la défense de l'homme et de son environnement. En 2017, il récompensera une œuvre consacrée à la défense de l'homme et de son environnement.

**Prix Daniel Strasser (1 500 euros)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser une action éducative ou un travail en langue française, publié ou manuscrit, contribuant à approfondir la connaissance des réalités européennes et plus particulièrement les aspects économiques, financiers et institutionnels de l'Union européenne. Le prix distinguera une personne physique, jeune de préférence, ou une personne morale (Université, association, collectivité ou centre de recherches...) à l'exclusion de celles à caractère commercial.

**Prix Bernard Destremau (500 euros)**

Ce prix annuel est destiné à récompenser un athlète de haut niveau qui a su concilier la pratique d'un sport de compétition avec la poursuite d'études supérieures.

**Prix Claude Berthault – Institut de France (2 000 euros)**

Les revenus de la Fondation seront attribués soit comme encouragement à des familles de cultivateurs ou de marins du littoral de la Manche et de l'Océan, soit comme récompenses à des œuvres artistiques ou scientifiques qui pourraient accroître le renom de la nation française.

**Prix de la Fondation Delmas – Institut de France (5 000 euros)**

Ce prix est destiné à accorder chaque année des secours à un ou plusieurs artistes nécessiteux, choisis parmi les peintres, romanciers, philosophes ou autres penseurs, le plus discrètement possible.